



Relance ste de crédit pour co emprunteur

Par Montier

Bonjour, En 1999 je me suis portée Co emprunteur d'un crédit (pour le compte d'un ancien compagnon) qui devait être soldé en 84 mois, crédit devant être fini en 2006/2007. A ce jour n'étant plus avec cette personne depuis 2001, la société de crédit revient vers moi par courrier simple, me demandant de régler la somme de 1431.12? en y faisant mention d'un N° de prêt ne correspondant pas au contrat initial. Quelle doit être ma démarche pour dénoncer ce dernier. Merci de votre réponse.
Dans l'attente de vous lire

Par superve

bonjour

Le délai de forclusion en matière de crédits à la consommation est de deux ans à compter de la première échéance impayée ou de la dernière position créditrice.

Je vous invite à demander à votre créancier la date de la première échéance impayée et, si celle ci remonte à plus de deux ans (et qu'aucun jugement n'a été rendu contre vous depuis lors), ne faites rien et ne réglez pas. Vous ne risquez absolument rien.

Bien cordialement.